

RAPPEL

AVIS DE CONVOCATION

**Assemblée générale de parents
Mercredi le 2 septembre 2026 à 18 h 15
Cafétéria du pavillon de l'Éclusière**

Chers parents,

Tous les parents d'élèves de l'école de Coteau-du-Lac sont invités à **l'assemblée générales** de parents qui aura lieu le **mercredi 2 septembre à 18 h 15** dans la cafétéria du pavillon de l'Éclusière de l'école de Coteau-du-Lac. Les rencontres avec les titulaires du pavillon de l'Éclusière débuteront par la suite à 19 h.

Cette rencontre a pour but particulier d'élire vos représentants parents au Conseil d'établissement de l'école pour l'année scolaire 2026-2027. Cette année, quatre (4) postes sont à combler, ainsi que deux postes de substitut. La loi sur l'instruction publique a institué ce conseil comme un lieu d'informations, d'échanges et de concertation et lui a confié des fonctions et pouvoirs reliés aux orientations éducatives de l'établissement, à l'encadrement des élèves et aux services extrascolaires. Les parents devront aussi se prononcer sur la formation d'un O.P.P. (Organisme de participation des parents. La rencontre servira également à élire un représentant parent au comité de parents du Centre de services scolaires des Trois-Lacs.

Au plaisir de vous y rencontrer,

M. François Décosse (Président sortant du CÉ 2025-2026)
Manon Roy (Directrice de l'école)

P.S Vous trouverez ci-bas la proposition d'ordre du jour.

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale de parents

Mercredi le 2 septembre 2026 à 18 h 15

Cafétéria du pavillon de l'Écluserie, École de Coteau-du-Lac

ORDRE DU JOUR

01. Mot de bienvenue
02. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
03. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre et du compte-rendu 2024 de l'AG :
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 3.2 Adoption du compte-rendu de la dernière assemblée générale (ci-joint)
04. Informations sur les rôles et les fonctions
 - du conseil d'établissement
 - de l'organisme de participation des parents
 - du comité de parents (Centre de services scolaires des Trois-Lacs)
05. Présentation du rapport annuel 2025-26 du CE par le président du conseil d'établissement
06. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents :
 - 6.1 Information sur la procédure d'élection
 - 6.2 Nomination d'un président d'élection
 - 6.3 Nomination de deux scrutateurs
 - 6.4 Nombre de représentants des parents à élire et durée des mandats
 - 6.5 Élection des parents au conseil d'établissement
 - 6.6 Élection d'un substitut au conseil d'établissement
 - 6.7 Élection du représentant au comité de parents
07. Formation d'un organisme de participation des parents :
 - 7.1 Décision de formation d'un OPP
08. Date de la première réunion du conseil d'établissement
09. Levée de l'assemblée

N.B. : Au besoin, les membres du CÉ devront rester quelques minutes à la levée de l'assemblée générale pour une courte réunion (calendrier des rencontres du CÉ et rôles à déterminer). Les rencontres de parents du préscolaire et du 1^{er} cycle débiteront dans les classes à 19 h.